



ÉDITO

Nous sommes heureux de vous proposer un nouveau numéro de notre bulletin municipal, il paraît avec beaucoup de retard et je m'en excuse. Nous ferons preuve de plus de régularité en 2024.

Je suis ravie que nous ayons déjà réalisé à mi-mandat nos promesses de 2020 et je remercie toute l'équipe municipale pour le temps passé au service de notre village.

Bien évidemment tout n'est pas parfait, mais nous faisons de notre mieux. Sachez que nous mettons tout notre cœur à préserver et embellir ce village que nous aimons.

Comme vous pourrez le constater, à la lecture de notre journal, nos finances sont saines et nous avons pu réaliser les travaux d'enfouissement des lignes électriques sans avoir recours à l'emprunt ! De nombreux autres travaux, moins « gourmand » financièrement, ont aussi été effectués...

L'étude de gestion des eaux pluviales a été lancée, c'est un dossier important pour le village, et elle nous permettra de connaître les aménagements de voiries à modifier ou à faire.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et nous vous attendons le vendredi 20 janvier, salle du Lavoir, pour notre cérémonie des vœux qui reste avant tout un moment convivial destiné aux Aumontois.

*Christel Jaunet
Maire d'Aumont*



ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES

L'enfouissement des lignes électriques rue Dupriez, chemin de la Queue de la Brosse et le remplacement de l'éclairage public sont maintenant terminés pour un montant total à charge de la commune de près de 240 000 €. Merci au SE60 pour la Maîtrise d'ouvrage et au Département pour les subventions.

Ces travaux d'enfouissement ont engendré une modification du système de vidéosurveillance. Cette mise à niveau a été faite par une entreprise du village «HORUS» pour un montant de 12 342 €, qui a été subventionnée à 50 % par la CCSSO (communauté de communes Senlis Sud Oise).

Il ne nous restera plus que le remplacement des lanternes rue Louis Blanchet par des LED et l'enfouissement des lignes sente de la Fontaine pour un reste à charge de moins de 40 000 €, avec l'obtention d'une subvention du département. Ces travaux ont été votés fin 2023 par le conseil Municipal et sont programmés pour 2024 avec le SE60 (si la subvention du département n'était pas accordée, les travaux seraient reportés en 2025).

SALLE DU LAVOIR

La remise en état de la salle du Lavoir a débuté : isolation du bâtiment, remplacement du carrelage et travaux de peinture. Le montant total des travaux est devisé à près de 45 000 € HT.

Des subventions nous ont été accordées pour un montant de 30 000 €.

Par ailleurs, nous avons acheté 10 tables neuves pour la salle.

BIBLIOTHÈQUE

- Peinture du portail, des volets et fenêtres de la mairie.
- Peinture à l'intérieur de la bibliothèque.
- Nettoyage du pignon et de la façade de la bibliothèque.



ESPACE ENFANTS

Suite à un contrôle de l'Apave, il a été décidé de fermer l'accès à l'espace jeux des enfants, par précaution, le temps de la mise aux normes. Nous avons déjà demandé des devis pour leur remplacement et déposé des demandes de subventions sur 2023.

Bien que sans réponses de la DETR et du Conseil Général, nous avons décidé de lancer les travaux qui commenceront le 8 janvier. Une subvention a aussi été demandée à la CCSSO.

COURT DE TENNIS

Réfection du terrain de tennis pour un montant de 7800 € et une subvention du département de 2640 €.



TERRAIN DE FOOT

Remplacement des buts de foot et protection de la maison mitoyenne avec un grillage haut au fond du terrain de foot pour un coût de 11 527 € – subventions à hauteur de 5850 €.



MAISON COMMUNALE

Des travaux d'isolation des combles et de remise en état des sanitaires ont été effectués dans la Maison qui appartient à la commune (à proximité de la bibliothèque).

EMBELLEMENT MAIRIE

La peinture de la pièce d'accueil, l'escalier et la pièce de l'étage de la Mairie a été refaite en juillet pour un montant d'environ 6000 €.

ÉGLISE

- Réparation du toit de l'église à la suite d'infiltrations d'eau de pluie.
- Remise en état de la sacristie (enduit, peintures, réparation de la porte et rénovation des boiseries).
- Réparation de la grande porte d'entrée et quelques reprises de peinture dans l'église.
- Travaux de mise aux normes sur le paratonnerre de l'église.
- Remplacement du tableau de fonctionnement de la cloche de l'église.

CIMETIÈRE

- Le cabanon du cimetière a été refait, dans les règles de l'art, pour un montant de 17 000 €, des subventions nous ont été accordées pour 10 000 €.



- La réfection du mur du cimetière devait être réalisée avant la fin de l'Automne pour un montant de près de 8000 €, mais à ce jour nous sommes sans nouvelles de l'entrepreneur. Une demande de subvention a été déposée à la CCSSO.

EAUX PLUVIALES

Un schéma directeur de gestion des eaux pluviales a été lancé pour un montant d'environ 35 000 €, une subvention de 28 000 € nous a été accordée par l'agence de l'eau.

ESPACE PUBLIC

- Entretien de notre système de vidéo protection.
- Réparation et entretien des hydrants.
- Remplacement de la borne, à l'angle de la rue Louis Blanchet et du chemin du Moulin, endommagée par un camion, la réparation a été payée par l'assurance du camion.
- Pose d'un zebra route d'Apremont, pour l'arrêt de bus.

- Réparation de la chambre France Telecom chemin de la Procession.
- Mise en place de nouveaux miroirs de circulation (angle Dupriez/Procession). Nous ne l'avons pas fait plus tôt, car les camions qui circulaient dans le village pendant les travaux d'assainissement et d'enfouissement les heurtaient fréquemment, les déréglaient, et parfois les cassaient.
- Fin du raccordement des bâtiments communaux à l'assainissement collectif.
- Aménagement des espaces verts et du lavoir



LA MAISON D'HENRI BARBUSSE

Nous sommes régulièrement interpellés sur l'état de délabrement de cette maison. Cette maison est la propriété d'une association « Les amis d'Henri Barbusse », les membres du bureau sont âgés et nous n'avons plus de contact direct avec eux depuis plusieurs années.

Jusqu'aux dernières élections municipales, l'entretien de cette propriété était assuré par la ville de Montataire, ce qui n'est plus le cas.

La commune a rencontré à de nombreuses reprises les représentants de l'association et en décembre 2016, Mr Todeschini, secrétaire d'État, est venu visiter le site. À la suite de cette visite, 5 réunions ont eu lieu en sous-préfecture entre juin 2016 et juin 2017. Les Amis d'Henri Barbusse devaient fournir un projet de réhabilitation chiffré, avec des devis d'artisans afin de pouvoir faire des demandes de subventions.

Nous sommes restés sans nouvelles jusqu'à il y a un peu plus d'un an où nous avons rencontré un représentant de l'ARAC (Association républicaine des anciens combattants) qui nous a informé qu'il reprenait le dossier, mais à ce jour rien n'a bougé.

Des Aumontois se sont mobilisés pour cette réhabilitation en créant un collectif en 2018.



Les petits gestes citoyens pour « le bien vivre » de tous

- **Merci** de ne sortir vos poubelles qu'après 19 h la veille du ramassage et de ne pas les laisser dans la rue plus que nécessaire.
- **Merci** aussi de ramasser les déchets tombés de vos poubelles lors du ramassage.
- **Merci** de ne pas laisser vos chiens aboyer dehors de longues heures
- **Merci** de ramasser les déjections de vos chiens dans le village
- **Merci** de ne pas mettre ces déjections dans les poubelles publiques.

La Mairie organise tout au long de l'année, grâce à la commission « aménagements » et sous la responsabilité de Sabine Bouteille, bon nombre de manifestations.

À cette période de l'année, les plus âgés des Aumontois ont participé au **repas des Anciens**, organisée à la Tour d'Apremont et les plus jeunes ont assisté au **spectacle de Noël** « Le tour du monde de Camélia » à la salle Amar ! Mais il y a aussi la **chasse aux œufs à Pâques** pour les enfants d'Aumont, les **cafés mairie** très appréciés des habitants. L'organisation des cérémonies, **le 8 mai**, **le 11 novembre** et bientôt la **cérémonie des vœux**, où nous espérons vous voir nombreux !



LE POINT FINANCES...

Début 2023 nous disposons de 328 333 €.
La moitié des travaux d'enfouissement ont été réglés sur 2022.

LE BUDGET 2023

Le **budget communal** est voté par le conseil Municipal, il s'agit d'une ouverture de crédit de dépenses.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement restent similaires aux années précédentes, Il s'agit des frais généraux.

Les recettes sont assurées principalement par vos Impôts que nous avons décidé de ne pas augmenter cette année encore.

Les dépenses d'Investissement prévoient :

- le remboursement des emprunts pour 26 500 €
- le solde de règlement des travaux d'enfouissement pour 134 000 €
- une ouverture de crédit pour une éventuelle préemption d'espace naturel sensible pour 50 000 €
- les travaux agencement : cabanon, salle du lavoir, terrain de jeu, informatique, mur du cimetière, etc., pour 170 000 €

Les recettes sont assurées par un virement de a section de fonctionnement et par les subventions.

BUDGET EAU

Le budget eau est un budget indépendant.

En fonctionnement, ses recettes proviennent des taxes communales sur l'eau et l'assainissement, de la taxe de raccordement.

Ses dépenses en fonctionnement sont les amortissements des installations, participation à l'amortissement de la station d'épuration de Senlis, intérêts des emprunts.

L'augmentation des taux d'intérêt modifie considérablement le coût de nos travaux d'assainissement.

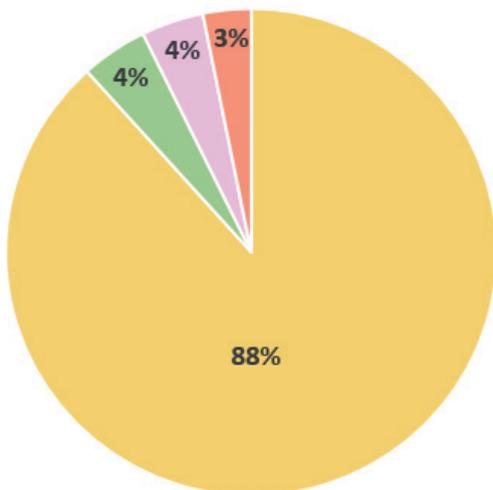
En investissement, les dépenses concernent les travaux d'assainissement (à ce jour ils sont **intégralement réglés**), les frais de contrôle de conformité, le remboursement des emprunts et l'amortissement des subventions.

Les recettes proviennent des amortissements (débitées en dépenses de fonctionnement), des subventions et d'un virement de la section fonctionnement.

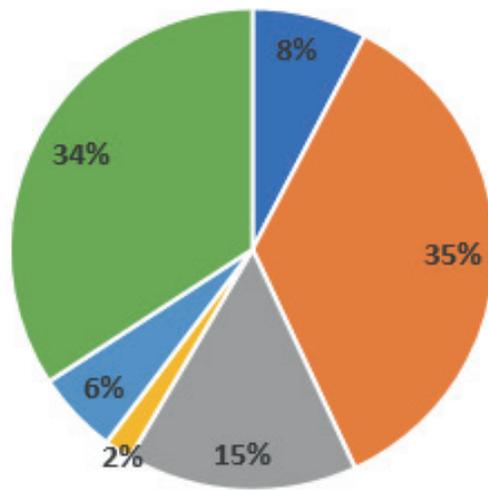
Nous avons envisagé de rembourser une petite partie de l'emprunt environ 200 000 €, mais plusieurs facteurs sont intervenus :

- la totalité des subventions ne nous a pas encore été versée
- l'augmentation des taux d'intérêt : pour la compenser, il nous fallait une recette supplémentaire de 25 000 /30 000 € ce qui impliquait une hausse des taxes sur l'eau de plus de 1 €/m³.

Nous avons, au vu de l'inflation générale, décidé de diminuer cette taxe de 0,50 € et d'utiliser notre excédent pour équilibrer notre budget



- Impôts et taxes
- Dotations de l'Etat
- Revenus d'immeubles et redevances occupations
- Divers



- Charges de personnel
- Frais généraux
- Charges de gestion
- Frais financiers
- Amortissements
- Attributions de compensations (FNGIR et FPIC)

La CCSSO est formée de 17 communes, dont la ville centre est Senlis (*Aumont-en-Halatte, Barbery, Borest, Brasseuse, Chamant, Courteuil, Fleurines, Fontaine-Chaalis, Mont-l'Évêque, Montépilloy, Montlognon, Pontarmé, Raray, Rully, Senlis, Thiers-sur-Thève, Villers-Saint-Frambourg-Ognon*).

Elle exerce certaines compétences pour les communes :

- Le Relais petite enfance qui s'occupe de tout ce qui a trait à la garde d'enfants
- La Halte-Garderie itinérante les Petits Cœurs ouverte 4 jours sur 5
- La Maison France Service : une aide pour les formalités administratives : CPAM, CAF, Retraite etc.
- **Les voies douces. La prochaine réalisation de pistes cyclables concernera Aumont**
- Le Tourisme
- Les équipements communautaires : Piscine, terrains familiaux, etc.
- Le Développement économique. En effet c'est grâce aux taxes sur les entreprises que la CCSSO peut investir sans augmenter les impôts des particuliers. Par exemple l'installation d'Amazone a permis une recette de près d'un million d'euros supplémentaires !
- Le PCAET : plan climat – air-énergie
- La gestion des ordures ménagères et déchets verts



BIBLIOTHÈQUE

Avez-vous déjà eu la curiosité de pousser la porte de la bibliothèque d'Aumont ?

Elle se situe au 12, chemin de la procession (salle Amar) à côté du terrain de tennis. Elle vous accueille le lundi et mercredi de 17 h à 19 h et le samedi de 10 h à 12 h.

Vous y trouverez un large choix de romans, policiers, biographies et chaque mois toutes les dernières nouveautés !

Les enfants ne sont pas oubliés non plus et peuvent s'installer sur les petits canapés pour découvrir de nombreux albums, bande dessinée et romans jeunesse.

L'inscription annuelle est de 14 € par famille. Une participation de 1,10 € est demandée uniquement pour les livres adultes, le prêt étant gratuit pour les jeunes jusqu'à 18 ans.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

L'équipe des bibliothécaires bénévoles.

Concernant cette dernière compétence, la gestion des déchets, nous vous rappelons que le tri sélectif est de rigueur sur notre territoire et qu'un refus de collecte peut résulter d'un défaut de tri.

Nous vous rappelons aussi que **des déchetteries sont à votre disposition**, ainsi qu'une **recyclerie**, pour les objets en bon état, qui est installée à Villers-St-Paul (Sud Oise Recyclerie, association à but non lucratif).

Pour information les objets que vous laissez devant chez vous pour le ramassage des encombrants ne sont pas triés ni valorisés, mais enfouis dans une décharge. Déposer vos objets en déchetterie est donc un geste important pour préserver notre planète.

Nous vous rappelons que la CCSSO met à votre disposition des containers pour vos déchets verts.

SUBVENTION

Suite au Pacte de gouvernance, la CCSSO nous accorde une enveloppe de **subvention de 90 000 € pour 2023 et 2024**. Ces subventions sont accordées à hauteur de 50 % du reste à charge de la commune.

CCSSO 19, rue Eugène Gazeau - 60300 Senlis

03 44 99 08 60 - www.ccsso.fr



Les chats errants

Petit rappel : « Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité » (article L.211-19-1) du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code rural et de la pêche maritime.

Les chats errants posent un problème dans notre village... ils se reproduisent en dehors de tout contrôle et forment des colonies qui deviennent une véritable nuisance pour le voisinage et perturbent l'équilibre de notre écosystème. Pour juguler le problème, nous devons faire intervenir une entreprise spécialisée qui doit attraper et stériliser les chats. **Cette intervention à un coût important** (plus de 150 € par animal traité).

Il revient à tous de faire un effort ! Faites stériliser et identifier votre animal s'il sort de votre domicile et ne nourrissez pas les chats errants !

association Haultmont

L'association organise de nombreux événements et manifestations tout au long de l'année. Ce sont des occasions pour les Aumontois, de toutes générations, de se rencontrer et de faire vivre notre village !

Alors, n'hésitez pas à venir au **loto-crêpes** et à la **journée du goût** qui sont, à chaque épisode, des réussites. Il y a aussi la **fête de l'été** qui réunit beaucoup de monde, et bien sûr le **vide grenier**, sur la pelouse du terrain de sport ! Mais aussi la **marche en forêt** et pour les moins sportifs, la **soirée du Beaujolais nouveau**, une institution !

Nous vous rappelons aussi qu'Haultmont travaille tout au long de l'année avec une professeure de **Yoga** qui donne ses cours le lundi soir à l'espace Amar...



PHOTO À VENIR



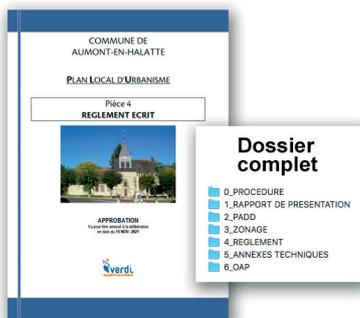
Urbanisme

Notre PLU a été approuvé le 15 novembre 2021, son objectif, partagé par la plupart d'entre nous, est de préserver les caractéristiques champêtres de notre village. Malheureusement, il est parfois difficile de faire respecter ce document, par mauvaise volonté ou par méconnaissance, certains vont à l'encontre du règlement et s'exposent ainsi à des poursuites judiciaires. Ces litiges engendrent des frais d'avocat conséquents, qui sont bien entendu payés par la collectivité !

Nous avons été interpellés sur la construction d'un mur chemin du Moulin, alors que cela n'est autorisé ni par le PLU, ni par l'ABF. La demande de construction a été refusée une 1^{re} fois. Puis déposée une seconde fois. Suite à une erreur de procédure et malgré notre action auprès de la Préfecture, ce PC a bénéficié d'un accord tacite, après à un recours déposé auprès du tribunal administratif. Il est bien entendu que cette erreur a été identifiée et ne se reproduira plus.

La permanence urbanisme se tient à la mairie le lundi de 18 h à 19 h 30.

Rappel : le village est en site classé « Vallée de la Nonette », toute demande de travaux ou de modification (changement de portail, pose de clôtures, changement de couleur des volets, etc.) est soumise à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France.



PLU

Vous pouvez télécharger le PLU ou le consulter en mairie aux heures d'ouverture habituelles du secrétariat. L'intégralité du PLU (procédure, rapport de présentation, PADD, zonage, règlement, annexes techniques, OAP) est téléchargeable dans l'onglet « PLU dossier complet ».

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le PLU reste dans l'esprit du POS, ces principales orientations sont :

- de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel, paysager et bâti, garants du cadre de vie exceptionnel d'Aumont-en-Halatte ;
- de contenir « l'urbanisation » d'Aumont-en-Halatte, dans une logique de conservation des espaces forestiers et de préservation de son caractère de village-clairière ;
- et bien évidemment d'intégrer les nouvelles réglementations d'urbanisme.



Le cahier de recommandation architecturale édité par le PNR et élaboré avec l'Architecte des bâtiments de France et la commune est disponible à la Mairie. Il vous guidera dans vos choix pour les travaux que vous envisagez de faire.



RAPPEL

Nous vous rappelons que le village est interdit aux camions de plus de 19 tonnes.

Merci de prendre les dispositions nécessaires lors de vos livraisons

Les rues du village sont étroites et régulièrement le passage de camions trop gros entraîne des dégâts, gouttières arrachées, bornes brisées, etc.